



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105445

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/04/2023
5 000

Raison sociale : SURELEVER & RENOVER

AVENUE DE PURPAN
31700 BLAGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 797 727 443 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 00082706

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 78660363

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 78660363

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 0638825694

Portable : 06 38 82 56 94

Site Internet : www.surelever-renover.fr

E-mail : contact@surelever-renover.fr

Responsabilité légale :

ESNAULT KARL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	23/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	07/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/06/2023
o Ventilation mécanique	11/04/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/02/2022
o Fenêtres de toit	23/02/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/02/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	23/02/2022
o Isolation des combles perdus	23/02/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.